



LA MADELEINE SUR LOING

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU VENDREDI 12 AVRIL 2024 A 18H30**

Membres présents : M HYEST Jean-Jacques, M THILLOU Guy, Mme LEBOEUF Christel, Mme POINTEAU Régine, M LELLOUCHE Steve, Mme LENOIR Anne, Mme DONELLI Sylviane, M SIKOSKI Philippe.

Absent excusé : M LEMARNE Frédéric

Secrétaire de séance : Mme DONELLI Sylviane

Les conseillers municipaux arrêtent le compte-rendu du dernier conseil.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte de gestion 2023 du budget Commune**
- 2. Approbation du compte de gestion 2023 du budget du Service de l'Eau,**
- 3. Approbation Compte administratif 2023 du budget Commune,**
- 4. Approbation Compte administratif 2023 du budget Service Eau,**
- 5. Affectation des résultats au Budget Commune 2024,**
- 6. Affectation des résultats au Budget du service de l'eau 2024,**
- 7. Vote des taxes locales 2024**
- 8. Vote du budget primitif de la Commune 2024**
- 9. Vote des subventions 2024**
- 10. Vote du budget primitif du Service de l'Eau 2024**
- 11. Demande de subvention au Département de Seine et Marne au titre du FER pour la réfection du sol de la classe d'école.**
- 12. Demande de subvention à la région Ile de France dans le cadre d'un contrat Natura 2000**
- 13. Présentation du rapport d'activité 2021-2022 de la CCGVL**
- 14. Information du Maire (Arrêtés, travaux des commissions...)**
- 15. Questions et affaires diverses**
- 16. Calendrier prévisionnel**

1. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNE ANNEE 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- **Article 1 : DE CONSTATER** la concordance du compte de gestion du trésorier pour le budget commune de l'année 2023, avec la comptabilité de l'ordonnateur,
- **Article 2 : D'ENTENDRE, DE DEBATTRE ET D'ARRETER** le compte de gestion de la commune établi par le trésorier pour l'année 2023,
- **Article 3 : D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et de signer tout document relatif à cette affaire.

2. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ANNEE 2023

Le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- **Article 1 : DE CONSTATER** la concordance du compte de gestion du trésorier, pour le budget du service de l'eau de l'année 2023, avec la comptabilité de l'ordonnateur,
- **Article 2 : D'ENTENDRE, DE DEBATTRE ET D'ARRETER** le compte de gestion du service de l'eau établi par le trésorier pour l'année 2023,
- **Article 3 : D'AUTORISER** le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et de signer tout document relatif à cette affaire.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE ANNEE 2023

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2121-14 du même code qui prévoit que « le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire, peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de la commune 2023. Il s'établit ainsi :

Fonctionnement

Recettes 267 640 ,16 €

70 - Produits des services du domaine et ventes diverses..... 2 114,86 €

73- Impôts et taxes.....	189 678,87 €
74- Dotations et Participations	58 819,27 €
75- Autres produits de gestion courante.....	14 301,66 €
76- Produits financiers.....	2 725,50 €
042- Opérations d'ordre entre sections.....	0,00 €
043- Opérations d'ordre à l'intérieur de la section.....	0,00 €
Dépenses	205 472,32 €
011- Charges à caractère général.....	70 517,44 €
012- Charges de Personnel.....	49 094,17 €
014- Atténuation de produits.....	41 502,00 €
65- Autres charges de gestion courante.....	43 990,04 €
66- Charges financières.....	368,67€
042- Opérations d'ordre entre sections.....	0,00 €
043- Opérations d'ordre à l'intérieur de la section.....	0,00€

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 : 62 167,84 €

Investissement

Recettes	37 461,19 €
040- Opérations d'ordre entre section.....	0,00 €
041- Opérations patrimoniales.....	0,00 €
10- Dotations, Fonds divers et réserve.....	24 512,88 €
13- Subventions d'investissement.....	12 948,31 €
<i>Restes à réaliser.....</i>	<i>27 168,00 €</i>

Dépenses	66 950,93 €
20-Immobilisations incorporelles.....	0,00 €
21-Immobilisations corporelles.....	64 617,60 €
23- Immobilisations en cours.....	0,00 €
16- Emprunts et dettes assimilées.....	2 333,33€
040- Opérations d'ordre entre section.....	0,00 €
041- Opérations patrimoniales.....	0,00 €

Restes à réaliser..... 19 824,13 €

Déficit d'investissement de l'exercice 2023 : 44 890,08 €

Monsieur Guy THILLOU est élu président de séance.

M Jean Jacques HYEST, Maire, quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

-D'APPROUVER le compte administratif du budget de la commune 2023.

Annexe : Compte administratif 2023 Commune

4. **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ANNEE 2023**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2121-14 du même code qui prévoit que « le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire, peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,

Vu la M49,

Le Conseil d'administration examine le compte administratif du service de l'eau 2023. Il s'établit ainsi :

Exploitation

Recettes 16 174,51 €

70 - Produits des services du domaine et ventes diverses.....14 308,16 €

75- Autres produits de gestion courante.....0,00 €

77- Produits exceptionnels..... 0,00 €

042- Opérations d'ordre entre sections..... 1 866,35 €

Dépenses 10 581,14 €

042- Opérations d'ordre entre sections..... 10 581,14 €

Excédent d'exploitation 2023 : 5 593,37€

Investissement

Recettes 10 581,14 €

040- Opérations d'ordre entre section..... 10 581,14 €

041- Opérations patrimoniales..... 0,00 €

27 – Provisions 0,00 €

Dépenses 1866,35 €

040- Opérations d'ordre entre section..... 1 866,35 €

041- Opérations patrimoniales..... 0,00 €

21-Immobilisations corporelles 0,00€

Excédent d'investissement 2023 : 8 714.79 €

Restes à réaliser 0,00€

Monsieur Guy THILLOU est élu président de séance.

M Jean Jacques HYEST, Président, quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

-D'APPROUVER le compte administratif du budget du service de l'eau 2023.

Annexe : Compte administratif 2023 Eau

5. AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET COMMUNE 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

-D'AFFECTER au budget de la commune pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

1°) - couverture du déficit de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 37 546,21 € (F)

2°) - le solde du résultat de fonctionnement (A+B-F), soit 113 704,19 €, est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

- DE PORTER au compte 001 en dépenses d'investissement la somme de 44 890,08€.

Annexe : Résultats 2023 Commune

6. AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU 2024

Le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

-D'AFFECTER au budget du service de l'eau pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

1°) - En l'absence de déficit de la section d'investissement, aucune somme n'est affectée au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

2) Le résultat de fonctionnement, soit 50 201,63 €, est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »

-DE PORTER au compte 001 en recettes d'investissement la somme de 92 685,83

€.

Annexe : Résultats 2023 Eau

7. VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2024 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

DE NE PAS AUGMENTER la fiscalité et de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,64%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,36%
- taxe d'habitation : 12,56%

De CHARGER Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Annexe : Etat 1259

2. VOTE DES SUBVENTIONS 2024 :

Tout d'abord, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des propositions de versement de subventions de la Commission des finances du vendredi 22 mars 2024 :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS		
Associations	VILLE	BP2024
COMITE MUNICIPAL DES FETES	LA MADELEINE SUR LOING	500,00 €
RECRE-ACTION LA MADELEINE	LA MADELEINE SUR LOING	200,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	LA MADELEINE SUR LOING	150,00 €
USNSP SPORT ADAPTE	NEMOURS	50,00 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE PIERRE ROUX	CHÂTEAU LONDON	100,00 €
SECOURS POPULAIRE	MELUN CEDEX	150,00 €
DON DU SANG - ADSB NEMOURS MORET	CHÂTEAU LONDON	50,00 €
SOUTIEN FACIL	SAMOREAU	50,00 €
AMICALE SCOLAIRE AUFFERVILLE	AUFFERVILLE	140,00 €
AMICALE SCOLAIRE AUFFERVILLE -Sortie à Buthiers CM2 70€ x 6 enfants	AUFFERVILLE	420,00 €
SOCIETE DE CHASSE	LA MADELEINE SUR LOING	40,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	MEAUX	150,00 €
PUPILLES SAPEURS POMPIERS	PARIS	50,00 €
FNATH - Association des accidentés de la vie	CHARENTREUX	40,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	CHÂTEAU LONDON	100,00 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE France	MELUN	50,00 €
AMIS ECOLE BOUGLIGNY	BOUGLIGNY	140,00 €
ADMIR GATINAIS (AIDE A DOMICILE)	NEMOURS	50,00 €
AFM TELETHON	PARIS CEDEX 13	50,00 €
	TOTAL	2 480,00 €

Le Conseil Municipal, à 8 voix pour et une abstention (Mme Sylviane DONELLI, présidente du Comité des fêtes), décide :

- **D'ATTRIBUER les subventions ci-dessus pour l'année 2024 pour un montant total de 2 480 €,**
- **DE DIRE que les crédits seront prévus au budget primitif de la commune 2024 à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

10.VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2024 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1621-1 et suivants, L.2224-1 et suivants ;

Vu la M 57,

Vu la commission des finances du 22 mars 2024,

Vu la convocation du Conseil municipal en date du 29/03/2024,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les conditions de préparation du budget de la commune à l'appui de tableaux détaillant ce dernier.

En section de Fonctionnement, le budget s'équilibre à 376 257,93€ :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		MONTANT (€)
002	Excédent de fonctionnement reporté	113 704,19
013	Atténuation de charges	0,00
70	Produits des services du domaine	3 157,07
73	Impôts et Taxes	194 331,00
74	Dotations et Participations	55 089,17
75	Autres produits de gestion	7 251,00
76	Produits financiers	2 725,50
77	Produits exceptionnels	0,00
	TOTAL	376 257,93
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		MONTANT (€)
011	Charges à caractère général	108 875,86
012	Charges de personnel	53 600,00
014	Atténuation de produits	43 071,00
65	Autres charges de gestion courante	77 975,00
66	Charges financières	331,80
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement	91 404,27
	TOTAL	376 257,93

En section d'investissement, le budget s'équilibre à 249 584,54€ :

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		MONTANT (€)
021	Virement de la section de fonctionnement	91 404,27
10	Dotations, Fonds divers	43 959,27
13	Subventions	114 221,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	TOTAL	249 584,54
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		MONTANT (€)
001	Déficit d'investissement reporté	44 890,08
16	Emprunts et dettes assimilées	2 333,33
21	Immobilisations corporelles	202 361,13
041	Opérations patrimoniales	0,00
	TOTAL	249 4,54

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- **D'ADOPTER le budget primitif de la commune pour l'exercice 2024.**
- **DE PROCEDER** à des virements de crédits de chapitre à chapitre de la même section (sauf 012 personnel) dans la limite maximale de 7,5% des dépenses réelles de la section
- **D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**
Annexe : Budget 2024 Commune

11. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'EAU 2024 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1621-1 et suivants, L.2224-1 et suivants ;

Vu la M 49,

Vu la commission des finances du 22 mars 2024,

Vu la convocation du Conseil d'administration en date du 29/03/2024,

Monsieur le président expose aux membres du Conseil d'administration les conditions de préparation du budget du service de l'eau à l'appui de tableaux détaillant ce dernier.

En section d'Exploitation, le budget s'équilibre à 62 067,98 € :

RECETTES D'EXPLOITATION		
CHAPITRE		MONTANT (€)
002	Excédent d'exploitation reporté	50 201,63
042	Opération d'ordre entre section	1 866,35
70	Produits des services du domaine	10 000,00
	TOTAL	62 067,98

DEPENSES D'EXPLOITATION		
CHAPITRE		MONTANT (€)
011	Charges à caractère général	46 579,21
042	Opération d'ordre entre section	10 488,77
67	Charges exceptionnelles	5 000,00
	TOTAL	62 067,98

En section d'Investissement, le budget s'équilibre à 103 174,60 € :

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		MONTANT (€)
001	Excédent d'investissement reporté	92 685,83
040	Opération d'ordre entre section	10 488,77
	TOTAL	103 174,60

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		MONTANT (€)
040	Opération d'ordre entre section	1 866,35
21	Immobilisations corporelles	39 308,25
23	Immobilisations en cours	62 000,00
	TOTAL	103 174,60

Le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- **D'ADOPTER le budget primitif du service de l'eau pour l'exercice 2024.**
- **DE PROCEDER** à des virements de crédits de chapitre à chapitre de la même section (sauf 012 personnel) dans la limite maximale de 7,5% des dépenses réelles de la section

-D'AUTORISER le président du conseil d'administration à signer tout document relatif à cette affaire.

Annexe : Budget 2024 Eau

Monsieur le Maire fait part de travaux nécessaires sur le budget eau proposés par la SAUR dans le cadre de la Délégation de Service Public.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation :

- Remplacement du supprimeur : 13 037,56 €HT avec une participation de la SAUR de 3 069,44 €HT
- Remplacement de l'armoire électrique : 13 999,00 €HT

11. DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE AU TITRE DU FER POUR LA REFECTION DU SOL DE LA CLASSE D'ECOLE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

. **d'APPROUVER** le programme de travaux présenté par l'entreprise LEROY SEB DECO à Ferrières en gâtinais.

. **de s'ENGAGER:**

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date de signature de la convention.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- s'engage à inscrire cette action au budget de l'année 2024,
- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques.

. **d'AUTORISER** le maire à signer tous documents afférents à la demande de subvention.

12. DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ILE DE FRANCE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT NATURA 2000

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

-d'APPROUVER la continuité du projet de préservation et de réouverture de l'ENS ainsi que les travaux de restauration écologique de l'ENS tel que présenté par Monsieur le Maire ci-dessus sous réserve de l'obtention des subventions ;

- d'APPROUVER le plan de financement par contrat Natura 2000 tel que présenté par Monsieur le Maire ci-dessus ;

- de SOLLICITER auprès des services de la Région Ile de France l'attribution d'une subvention jusqu'à 100% afin d'aider la commune à remplir cette mission ;

- de DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour signer en son nom le contrat Natura 2000 et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

13. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021-2022 DE LA CCGVL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- de PRENDRE acte du rapport d'activité 2021-2022 de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.

Annexe : Rapport d'activité 2021-2022

14. INFORMATION DU MAIRE

**Elections européennes 9 juin 2024 organisation
(Président / 2 assesseurs/secrétaire)**

15. QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES :

Monsieur SIKOSKI indique qu'à La Groue il y a un manque d'éclairage public. Monsieur HYEST indique que le sujet pourra être étudié après la fin des travaux de modernisation de l'éclairage public. En effet, il n'y a pas qu'à La Groue et il existe plusieurs endroits dans la commune où il manque des éclairages donc cela représentera une somme importante.

16. CALENDRIER PREVISIONNEL

Dimanche 14 avril 2024 : Randonnée photos du Comité des fêtes

Dimanche 2 juin 2024 : Vide grenier du Comité des fêtes

Dimanche 9 juin 2024 : Elections européennes

La séance est levée à 20h00.

La secrétaire de séance,

Sylviane DONELLI

[Signature]

Le 15 Avril 2024,

Le Maire,

JJ Hyest
Jean Jacques HYEST

